

Communiqué de presse du mercredi 4 novembre 2015: Consommatrices et consommateurs suisses protestent avec succès contre le dumping social dans l'agriculture industrielle en Espagne.

Cinq femmes immigrées marocaines de la mer de plastique d'Almeria (Andalousie) gagnent leur procès contre leur licenciement abusif par l'entreprise Biosol Portocarrero. Des consommatrices et consommateurs critiques les ont soutenus dans leur lutte.

En août 2014, l'entreprise de production, de conditionnement et de commercialisation de fruits et légumes Biosol Portocarrero à Nijar en Espagne licencie cinq employées, parce qu'elles avaient témoigné des conditions de vie et de travail indécentes dans la mer de plastique d'Almeria au cours du film „Bio-illusion“ diffusé par la chaîne de TV ARTE. Les 5 femmes, affiliées au syndicat SOC, demandaient aussitôt leur réintégration dans l'entreprise ainsi que le droit à l'organisation syndicale et le droit à la liberté d'expression. Des consommateurs et consommatrices critiques, proches du Forum Civique Européen à Bâle et de la Plateforme pour une agriculture socialement durable à Gland (VD), ont informé l'opinion publique sur ces licenciements scandaleux et ont ainsi déclenché une vague de protestations. L'organisation helvétique Biosuisse, qui jusqu'alors avait certifié la production biologique de l'entreprise Biosol, a essayé de négocier dans ce conflit. Toutefois sans succès. En janvier 2015, Biosuisse a enlevé le „Bourgeon“ à l'entreprise Biosol Portocarrero et a ainsi empêché la vente de ses fruits et légumes dans les supermarchés de COOP en Suisse.

La déléguée syndicale, Hafida Mounjid, et les autres femmes licenciées ont porté plainte devant le tribunal du travail à Almeria. Pendant 14 mois les femmes ont dû faire face à l'incertitude de leur avenir. Aucune autre entreprise ne voulait embaucher ces femmes marocaines révoltées. Partout elles se heurtaient à une grande hostilité, parce qu'elles avaient informé sur les conditions de travail dans le secteur. L'entreprise leur a proposé des dédommagements, ce qu'elles ont refusés. Elles demandaient que leurs droits soient reconnus: *„Nous n'avons rien fait de mal, il n'y avait aucune raison de nous licencier après tant d'années passées au sein de l'entreprise. Nous ne voulons pas de dédommagement, nous voulons continuer à lutter pour retourner à notre travail, il en va de notre dignité“.*

Les travailleuses de l'entreprise de conditionnement ont cherché le soutien des consommatrices et consommateurs de leurs produits et l'ont trouvé en particulier en Suisse. Elles ont accueilli plusieurs délégations internationales, l'une d'entre elles a pu assister au procès à Almeria le 11 septembre dernier. Le 30 octobre, le jugement exemplaire du tribunal de travail d'Almeria a été rendu public : Les licenciements, non-conformes au droit, sont annulés. *„ Personne ne peut être sanctionné pour la libre expression de ses idées, de ses critiques ou de ses opinions et encore moins pour une activité syndicale“.* De ce fait le contrat de travail n'est pas considéré comme résilié et l'entreprise Biosol Portocarrero est sommée de payer les salaires des 14 mois écoulés et de réintégrer ces femmes marocaines à leurs places de travail.

Le Forum Civique Européen informe régulièrement sur les conditions de travail dans la mer de plastique d'Almeria et avertit l'opinion publique sur la montée de « l'esclavage moderne » dans l'agriculture industrielle en Europe.

Contact pour plus d'informations: Raymond Gétaz 032 426 59 71 ou ch@forumcivique.org